



Macot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal

7 DECEMBRE 2009



Le père Noël à l'école de la Plagne et de Macot Chef Lieu.

La commune de Macot La Plagne vous souhaite de joyeuses fêtes.



CONSEIL MUNICIPAL DU
07 DÉCEMBRE 2009

Présents : M. Richard BROCHE, Maire,
MM. Joël OUGIER SIMONIN, Robert ASTIER, André BROCHE, Bernard AUBONNET, adjoints,
MM. Michel BORLET, Yves BRIANCON, Laurent BOCH, Jean Luc BROCHE, Paul BROCHE, Jean-Marie GERMAIN, Pierre OUGIER, Marin VIVET GROS, conseillers municipaux.

Excusés : Mme Sylvie MAITRE, adjointe (pouvoir à M. Richard BROCHE), M. David ALLEMOZ, conseiller municipal (pouvoir à M. André BROCHE), M. René ALLAMAND, conseiller municipal (pouvoir à M. Michel BORLET), M. Nicolas BRIANCON MARJOLLET, conseiller municipal (pouvoir à M. Joël OUGIER SIMONIN)

Mme Ginette REBUFFET, conseillère municipale

Bernard AUBONNET est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 02 novembre 2009. Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour :

- Exonération des pénalités de retard dans le marché de travaux «Route de la Remise»

Le conseil municipal donne son accord pour l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. APPROBATION DU PRINCIPE DE TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ET APPROBATION DES CONVENTIONS POUR LA TÉLÉTRANSMISSION DES DOCUMENTS EN PRÉFECTURE

Monsieur le Maire explique que la préfecture de la savoie a fait connaître aux collectivités territoriales la possibilité de dématérialiser la transmission des actes soumis au contrôle de légalité. Outre les économies en résultant, (coût du papier, des copies et des frais d'envois postaux), cette procédure fiable, rapide et sécurisée permettra d'améliorer le fonctionnement des services en accélérant la transmission des actes.

Afin de mettre en place ce dispositif, la commune doit avoir recours à une plateforme de télétransmission homologuée susceptible d'assurer l'identification et l'authentification de la collectivité, l'intégrité, la sécurité et la confidentialité des données.

Monsieur le Maire explique que la commune a donc procédé à un appel d'offres dans la liste des fournisseurs homologués, de plateformes sécurisées. Après consultation des prestataires, et analyse des offres, le prestataire le mieux disant est le SICTIAM.

Monsieur le Maire ajoute que le coût annuel de la maintenance est de 310 euros par an, l'installation le paramétrage et l'assistance à distance sont proposées à 170 €, et le coût d'un certificat avec support USB est de 134 € par certificat pour la 1ère année, puis 92 € les années suivantes. Ce support USB est un code de sécurité pour les agents qui seront désignés pour transmettre ces actes (3 à 4 agents dans la collectivité).

Patrice MEREL demande si cette procédure a déjà été adoptée par d'autres collectivités ? Monsieur le Maire répond qu'en Savoie, les collectivités commencent petit à petit à mettre en place la télétransmission. Cette démarche s'inscrit tout à fait dans le cadre des actions mises en place pour la charte du développement durable.

Le conseil municipal approuve le principe de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et le choix du prestataire cité ci-dessus. (Votans : 18, pour : 18)

2. **R**EPRISE DU LOCAL DE KINÉSITHÉRAPIE À BELLE PLAGNE

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Antoine POULY, kinésithérapeute à Belle Plagne depuis 10 ans, souhaite cesser son activité.

M. STEENHAUT et Melle PILLOT, actuellement gestionnaires du cabinet de kinésithérapie de Plagne Centre, ont émis le souhait de reprendre l'activité de Belle Plagne.

Compte tenu que le local en question a été donné en gestion à M. POULY par la commune dans le cadre d'un bail professionnel, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver la cession et la reprise de cette activité afin qu'elle soit maintenue sur Belle Plagne.

Suite à l'interrogation de Jean Marie GERMAIN, Monsieur le Maire confirme que M. STEENHAUT et Melle PILLOT s'occuperont du cabinet de Plagne Centre et de celui de Belle Plagne en même temps.

Le conseil municipal approuve la cession et la reprise de l'activité de kinésithérapie par M. STEENHAUT et Melle PILLOT. (Votants : 18, pour : 18)

RESSOURCES HUMAINES

1. **A**PPROBATION D'UN CONTRAT DE GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE AVEC LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE POUR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les agents de la collectivité perçoivent la moitié de leur salaire au bout de 3 mois d'arrêt maladie. Il a été ainsi décidé, en commun accord avec le Comité Technique Paritaire, de souscrire un contrat de garantie maintien de salaire avec la Mutuelle Nationale Territoriale.

La cotisation, fixée à 1,73% du salaire de l'agent pour 2010, est à la charge de ce dernier. Monsieur le Maire propose, par ailleurs, que la collectivité attribue une enveloppe annuelle de 10 000 euros répartie entre les agents de manière équitable. Cette enveloppe correspond à une participation forfaitaire de 12 euros par mois pour un agent à temps complet, cette somme sera proratisée en fonction du temps de travail. Ce système d'aide favorisera les salaires les plus bas.

Le conseil municipal approuve la convention à signer avec la Mutuelle Nationale Territoriale et donne son accord pour allouer une enveloppe annuelle de 10 000 euros pour ce contrat. (Votants : 18, Pour : 18)

2. **A**TTRIBUTION D'UN BON D'ACHAT A UN AGENT DANS LE CADRE D'UN DÉPART DE LA COLLECTIVITÉ

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ d'un agent du à une mutation. Il propose de lui offrir un bon d'achat pour le remercier des années passées au sein de la collectivité.

Il précise qu'un accord sera passé sous forme de commande avec un commerçant.

La somme sera ensuite facturée à la commune.

Le conseil municipal approuve l'attribution d'un bon d'achat pour le départ de cet agent. (Votants : 18, pour : 18)

FINANCES

1. DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Pour ce point, Monsieur le Maire passe la parole à Géraldine FAVRE, Directrice du service finances et ressources humaines.

Géraldine FAVRE explique qu'il y a lieu de procéder, chaque année en fin d'exercice, à des réajustements budgétaires au niveau des budgets (Général, Eau et Assainissement et parkings) compte tenu de nouvelles recettes et dépenses ou de réaffectation des crédits. Elle détaille les lignes budgétaires où les modifications vont être opérées.

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°2. (Votants : 18, pour : 18)

2. DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SAVOIE DANS LE CADRE DES CHARTES DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

Monsieur le Maire présente le projet éducatif et culturel 2010 de l'équipe enseignante du groupe scolaire Albert PERRIERE. Il consiste à faire venir Thomas FERSEN, artiste auteur compositeur et interprète français à Macot La Plagne.

Le projet s'articule ainsi :

Septembre à novembre : découverte des textes (lecture compréhension et réécriture), écoute des morceaux

Novembre à février : acquisition des chants, découverte d'instruments

Février à avril : répétitions

Fin avril : concert de Thomas FERSEN à la salle des congrès à Belle Plagne

De septembre à avril : rencontre avec la chorale du Collège et les musiciens professionnels et avec l'harmonie

Le montant approximatif de ce projet est de 4 500 euros.

Monsieur le Maire propose de solliciter une participation financière auprès du Conseil Général pour le financement de ce projet. Il ajoute que ce dernier est appuyé par M. Auguste PICOLLET, Conseiller Général du Canton d'Aime.

Le conseil municipal accepte de solliciter une participation financière au Conseil Général pour aider à financer le projet éducatif 2010 du Groupe Scolaire Albert PERRIERE. (Votants : 18, pour : 18)

3. CAUTION POUR LES CARTES DE STATIONNEMENT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'instituer une caution pour les cartes de stationnement du parking du boulevard afin de s'assurer de la restitution de ces dernières en fin de saison.

Dans la délibération concernant les tarifs des stationnements d'altitude, il a été omis de fixer un tarif pour les «tickets perdus». Monsieur le Maire propose de le déterminer ce soir. De même, il signale qu'il serait plus pertinent pour les vacanciers de passer la durée de stationnement de 7 à 8 jours pour le tarif semaine.

Le conseil municipal décide de fixer le tarif de cautionnement à 15 euros par carte, le tarif du «ticket perdu» à 35 euros (tarif semaine) et accepte de passer la durée de stationnement de 7 à 8 jours pour le tarif semaine.(Votants : 18, Pour : 18)

4. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ACCORDÉE A LA MATO DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BP 2010

Monsieur le Maire rappelle que le budget 2010 de la commune sera voté en mars. Afin de permettre à la Maison du Tourisme de fonctionner jusqu'à l'adoption de celui-ci, Monsieur le Maire propose de verser mensuellement à cette dernière 1/12 du montant attribué et versé en 2009 correspondant à 1 296 000 euros, soit 108 000 euros par mois. Il ajoute que la convention d'objectifs, arrivant à son terme cette année, sera proposée de nouveau aux conseillers municipaux lors d'une prochaine séance.

Le conseil municipal approuve le versement mensuel de la subvention à la Maison du Tourisme en attente du vote du budget. (Votants : 18, Pour : 18)

5. AUTORISATION D'EXÉCUTER LES BUDGETS 2010

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser, jusqu'au vote des Budgets Primitifs 2010, à mettre en recouvrement les recettes, engager, liquider et mandater les dépenses des sections de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget 2009 et des sections d'investissement, dans la limite du 1/4 de celles inscrites au budget de l'année 2009.

Il précise que cette délibération sera applicable au budget général mais également aux budgets de l'eau et de l'assainissement et des parkings.

Le Conseil Municipal autorise le Maire, jusqu'au vote des Budgets Primitifs 2010, à mettre en recouvrement les recettes et engager, liquider et mandater les dépenses des sections de fonctionnement et des sections d'investissement, dans les conditions mentionnées ci-dessus. (Votants 18, Pour : 18)

6. PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Paul BROCHE propose que les tarifs de l'eau potable restent inchangés pour 2010. Tarifs de l'eau potable HT en euros :

Partie fixe	Forfait ouverture/ fermeture Branchement	Consommation		Location de compteurs		
		<35 M ³	> 35 M ³	1,5 m ³ /h	3 m ³ /h	10 m ³ /h
22	75	0,10	0,46	2,20	2,70	3,20

Paul BROCHE expose qu'à compter du 1^{er} janvier 2010, le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne va devoir rembourser les emprunts contractés afin de financer la nouvelle station d'épuration des eaux usées. Afin de financer cette opération, Paul BROCHE propose d'augmenter la part proportionnelle de la redevance d'assainissement collectif de 0,58 euros le m³, de manière uniforme, soit un montant de 1,68 euros le m³ (1,10 euros le m³ en 2009).

Monsieur le Maire signale que cette augmentation servira à financer la partie investissement de cette nouvelle station. Une deuxième délibération sera prise en janvier afin de financer la partie fonctionnement.

Le conseil municipal approuve les tarifs de l'eau et de la redevance d'assainissement, applicables au 1^{er} janvier 2010, tels que définis ci dessus. (votants : 18, pour : 18)

MARCHÉ - TRAVAUX

1. **VALIDATION DE L'AVANT PROJET DÉFINITIF - RÉHABILITATION DES GALERIES DE PLAGNE CENTRE - FIXATION DU COÛT D'OBJECTIF DÉFINIF**

Monsieur le Maire présente l'Avant Projet Définitif relatif à la réhabilitation des galeries de Plagne Centre. Il explique que l'ensemble des améliorations et modifications structurelles apportées au projet initial ont été décidées en concertation avec les différents partenaires de la collectivité afin de répondre aux exigences de sécurité et d'accessibilité.

Le montant total des travaux pour réaliser ce projet s'élève à 5,9 M € H.T environ dont 2 934 701,63 euros HT pour la part communale.

Monsieur le Maire rappelle que la mission de maîtrise d'oeuvre a été attribuée au cabinet d'architecture Corinne Maironi et associés et que son taux de rémunération est de 10,80% sur le coût des travaux.

Robert ASTIER et Jean Marie GERMAIN souhaitent ajouter que le projet présenté est de très grande qualité.

Le conseil municipal valide l'Avant Projet Définitif relatif à la réhabilitation des galeries de Plagne Centre. (Votants : 18, pour : 18)

2. **NOTIFICATION AU CABINET D'ARCHITECTURE DE CORINE MAIRONI ET ASSOCIÉS DE POURSUIVRE LA MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

Dans le cadre du projet de réhabilitation des galeries de Plagne Centre, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire que le conseil municipal l'autorise à notifier la poursuite de la mission de maîtrise d'oeuvre au cabinet MAIRONI et Associés.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à notifier la suite de la mission de maîtrise d'oeuvre comme citée ci-dessus. (Votants : 18, pour : 16, abstention : 2, Robert ASTIER, Joël OUGIER SIMONIN)

3. **DÉCLARATION SANS SUITE MARCHÉ DE TRAVAUX**

Joël OUGIER SIMONIN rappelle le marché de travaux relatif à l'aménagement d'un parking et d'une aire de service et de stationnement pour camping cars sur la station de Plagne Soleil.

Les lots avaient été attribués comme suit :

Le lot n°1 (Génie Civil) à l'entreprise ETRAL - 73 260 Aigueblanche, le lot n° 2 (câblage) à l'entreprise CARRET VETTIER - 73 210 Aime.

En raison de difficultés au niveau juridique concernant le terrain d'assiette, Joël OUGIER SIMONIN explique qu'il convient, pour préserver les intérêts de la commune, de ne pas donner suite à ce marché.

Le conseil municipal approuve la décision de ne pas donner suite aux marchés publics avec les entreprises ETRAL et CARRET VETTIER. (Votants : 18, pour : 18)

URBANISME

1. ELABORATION ET MISE EN OEUVRE DU CONTRAT DE BASSIN VERSANT («ISÈRE EN TARENTOISE»)

Joël OUGIER SIMONIN rappelle que la commune s'était engagée en 2005, avec 50 autres communes et intercommunalités, dans une démarche de gestion concertée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, appelée contrat de bassin versant.

Il explique qu'il s'agit d'un programme de travaux sur 5 ans, sur le bassin versant de l'Isère et de ses affluents, qui répond aux objectifs suivants : Améliorer la qualité de l'eau, la qualité des milieux aquatiques et gérer la ressource en eau et le risque d'inondation. L'animation et la coordination de ce contrat, d'une durée de 5 ans, sont portées par l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise qui n'a pas compétence pour réaliser les travaux. La maîtrise d'ouvrage sera portée par les communes et intercommunalités compétentes. Joël OUGIER SIMONIN fait part de son inquiétude quant à la prise en charge financière des travaux des autres communes.

Monsieur le Maire confirme que chaque commune financera uniquement les travaux à réaliser sur son territoire.

Le conseil municipal approuve les objectifs et les enjeux du contrat de bassin versant «Isère en Tarentaise» d'une durée de 5 ans. (votants : 18, Pour : 18)

2. ZAC DE BONNEGARDE - LIQUIDATION

Joël OUGIER SIMONIN rappelle que la commune a dénoncé la convention de concession d'aménagement passée avec la Société d'Aménagement de La Savoie pour la Zone d'Aménagement Concertée de Bonnegarde. En effet, il s'avérait que la commercialisation des lots se serait trouvée hors du marché local compte tenu du coût trop élevé des études de faisabilité et des travaux d'aménagement.

Il explique qu'il est aujourd'hui nécessaire d'arrêter définitivement les comptes et de donner quitus à la Société d'Aménagement de La Savoie pour sa mission tant sur le plan technique que financier.

Le conseil municipal approuve la liquidation de la ZAC de Bonnegarde pour un montant de 25 922.69 euros T.T.C. dans les conditions citées ci-dessus. (Votants : 18, pour : 18)

3. APPROBATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ LOCAL DE SUIVI DE LA CHARTE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES STATIONS DE MONTAGNE

André BROCHE rappelle que la commune a signé la charte de l'Association Nationale des Maires de stations de Montagne (ANMSM) en faveur du développement durable. Dans ce cadre, la commune a déjà réalisé le diagnostic qui permet d'évaluer le positionnement de la commune en termes de développement durable. Maintenant, la Commune doit s'engager dans la réalisation d'un plan d'actions à long terme visant à conduire la mise en place de mesures concrètes.

Pour suivre l'ensemble du projet et jouer le rôle de force de proposition, un comité local a été formé.

Afin d'être reconnu et validé par l'ANMSM, André BROCHE explique que la composition du comité doit être approuvée par le conseil municipal.

Il présente la composition du comité formé d'un tiers de personnes issues du milieu économique, un tiers du milieu social et un tiers du milieu environnemental de la commune :

- **Economie** : Jacques LAGLAINE (SAP), Félicie ANSELMO (Maeva Belle Plagne), Francka LUIJENDIJK (Pierre et Vacances Belle Plagne) et Marin VIVET GROS (conseiller municipal délégué à l'agriculture)

- **Social** : Cécile REGNIER (Maison du Tourisme altitude), Nicolas BRIANCON MARJOLLET (conseil municipal délégué au social), Marie FRISON (membre CCAS), Thierry VERRON (Directeur du groupe scolaire Albert PERRIERE)

Environnement : Gérard RAMIN (Office National des Forêts) Stéphane KOUMANOV (ESF Belle Plagne) Nadine PEYTAVIN (SAP), Eric MARTIN (VEOLIA), Raphaël MONTMAYEUR (Artisan)

Membres associés : Cyril CHENAL (Chargé de l'environnement à la Communauté de Communes du Canton d'Aime).

Il est rappelé que le coordianteur local est André BROCHE.

Le conseil municipal valide la composition du comité local tel qu'il lui est présenté. (Votants : 18, pour : 18)

3. A PPROBATION DU CHOIX DE L'AMÉNAGEUR POUR LA ZONE DU DOU DU PRAZ

Joël OUGIER SIMONIN rappelle l'appel à concurrence lancé pour la réalisation d'un ensemble immobilier à Plagne Soleil au lieu-dit Dou du Praz à vocation hôtelière ou de centre de vacances.

Il informe que les critères retenus sont :

- La qualité du projet
- La qualité du projet de construction (répondant à une démarche Haute qualité environnementale)
- Prix du terrain (SHON) proposé
- Retombées pour la commune (en terme d'économie et d'images)

Suite à l'appel d'offres, Joël OUGIER SIMONIN indique que 5 offres ont été reçues en Mairie. La commission ad hoc s'est réunie et a choisi deux aménageurs en leur demandant des éléments complémentaires.

Suite à la présentation faite par ces deux aménageurs devant le conseil municipal, Joël OUGIER SIMONIN demande à ce dernier de faire un choix pour l'attribution du marché. Après un large débat, une majorité des conseillers souhaitent attribuer le projet au groupe HMC/Cardinal/DHA.

Le conseil municipal décide de retenir l'offre du groupe HMC/Cardinal/DHA. (Votants : 18, pour : 16, contre : 2, Bernard AUBONNET et Paul BROCHE)

AJOUT DÉLIBÉRATION

1. A MENAGEMENT ROUTE DE LA REMISE - LOT 1 - APPLICATION PÉNALITÉS DE RETARD

Laurent BOCH, ne prenant pas part au vote, quitte la séance.

Joël OUGIER SIMONIN rappelle que l'entreprise SAS BOCH et Frères a été attributaire du marché de travaux n° 09-08 relatif à l'aménagement de la route de la remise, lot 1 Génie Civil.

L'ordre de service n°1 prescrit un démarrage au 11 mai 2009 et par voie de conséquence un achèvement des travaux prévisible au 11 août 2009. Au procès verbal, la date d'achèvement est arrêtée au 09 octobre 2009, par conséquent il est constaté un retard de 59 jours. L'entreprise BOCH est ainsi passible de pénalités pour retard dans l'exécution des travaux.

Joël OUGIER SIMONIN signale que l'entreprise BOCH n'est pas la seule responsable de ce retard. Celui ci peut être principalement imputé à la société ERDF.

En ce sens, Monsieur le Maire propose de renoncer totalement au paiement des pénalités de retard.

Le conseil municipal approuve l'exonération totale des pénalités dues au titre de ce marché public. (Votants : 17, pour : 17)

QUESTIONS DIVERSES

CONFIRMATION DU POUVOIR D'ESTER EN JUSTICE PAR LE MAIRE DEVANT TOUTE JURIDICTION

Le Conseil Municipal avait été informé de l'infraction commise par la SCICV Chalets Edelweiss à Plagne 1800, qui n'avait pas respecté les termes de son permis de construire (PC 731500B1039) délivré le 10 avril 2007. La SCICV Chalets Edelweiss avait loué un local initialement prévu pour les poubelles à la SCI Plagne Lauze pour en faire un local commercial. Joël OUGIER SIMONIN précise que la délibération du 28 mars 2008 investissait Monsieur le Maire pour diligenter toute action juridictionnelle afin de faire cesser cette illégalité. Joël OUGIER SIMONIN demande au conseil municipal de confirmer le pouvoir d'ester en justice à Monsieur le Maire devant toute juridiction afin de pouvoir poursuivre la procédure en cours contre la SCICV Chalets Edelweiss. A l'unanimité, le conseil municipal confirme le pouvoir d'ester en justice par le Maire devant toute juridiction.

RESTAURANT GTANDE ROCHETTE

Joël OUGIER SIMONIN informe le conseil municipal qu'une procédure a été lancée en justice contre les propriétaires du restaurant de la Grande Rochette qui ont installé leur terrasse couverte malgré l'avis négatif de la commune.

FORFAIT LA PLAGNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la SAP a présenté les tarifs du forfait pour l'hiver 2010/2011 et qu'aucune augmentation de ce dernier n'est envisagée.

ADSL - MONTÉE DE LA PLAGNE

André BROCHE attire l'attention des conseillers municipaux sur l'urgence de trouver une solution pour la mise en place de l'ADSL sur la montée de la Plagne. Il signale que le système Hertzien (parabole) subventionné en partie par le Conseil Général ne donne pas du tout satisfaction.

POLICE MUNICIPALE

Laurent BOCH présente le planning des agents de la police municipale pour la saison hivernale. Chaque week end, ils seront présents par deux dans chaque station pour accueillir les touristes aux heures suivantes : 8h - 12h / 14h - 20h. Il leur a été demandé de porter un chasuble orange afin d'être visible pour les arrivants. Michel BORLET approuve la présence des agents sur le terrain tous les week end. Il rappelle l'importance de l'accueil les jours d'arrivée. Laurent BOCH ajoute que deux conducteurs du véhicule de fourrière ont été embauchés ce qui permettra d'avoir ce véhicule disponible toute la semaine.

FISAC

Robert ASTIER informe qu'une deuxième subvention FISAC (aide financière pour l'ouverture d'un commerce) a été obtenue dans la commune par le restaurant Le Farçon à Plagne Centre. La première subvention avait été attribuée au commerce Proxi à Macot Chef Lieu.

REPAS DES AÎNÉS

Paul BROCHE déplore l'absence des conseillers municipaux au dernier repas des aînés. Il souhaiterait que ceux ci s'investissent un peu plus dans la vie de la commune. Il fait part de la déception des aînés.

PISCINE DE PLAGNE BELLECÔTE

Suite aux études lancées pour le réaménagement de la piscine de Plagne Bellecôte, Bernard AUBONNET explique que les premières esquisses ont été présentées lors de la dernière commission tourisme sports. Ce projet comprendrait la remise aux normes de la piscine actuelle, ainsi que la création d'un bassin et d'une zone aqua-ludique (SPA/Jacuzzi...), en lieu et place de la salle polyvalente. La proposition de l'architecte serait de surélever le bâtiment pour y déplacer la salle polyvalente. Ce nouvel emplacement lui donnerait une autre vision puisqu'elle survolerait le front de neige. Il a même été proposé de créer un espace média pour les grandes manifestations sur le snow park. Bernard AUBONNET ajoute que le projet présenté a eu l'avis favorable de la commission tourisme-sports.

FRONT DE NEIGE DE PLAGNE CENTRE

Joël OUGIER SIMONIN présente le dossier et le financement concernant l'aménagement du front de neige de Plagne Centre.
Suite aux nombreux contacts déjà pris avec les différents partenaires, les travaux devraient pouvoir commencer en 2010.

CHAUFFERIE BIO MASSE

Monsieur le Maire informe que l'inauguration de la chaufferie biomasse à Plagne Centre aura lieu le samedi 12 décembre.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉE

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315009M1020	SCI MFX IMMO	Plagne Soleil	Bâtiment à usage commerces et services
07315009M1022	BRUCHARD Jérôme	Le Raffort	aménagement bâtiment existant
07315009M1023	BONIN Christelle	Sangot	aménagement bâtiment existant

DÉCLARATION DE TRAVAUX ACCORDÉE

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315009M5044	SEGARD-HIBON	LA SPATULE PLAGNE VILLAGE	Réhaussement fronton - Réfection murs

RECENSEMENT

Le recensement de la population de la commune se déroulera du 21 janvier au 20 février 2010. Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il fournit les statistiques sur le nombre d'habitants, sur leurs caractéristiques (âge, profession, transports utilisés...) et sur leur logement.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Vos réponses resteront confidentielles.

Votre participation est essentielle et obligatoire.

En cas d'absence, l'agent recenseur remettra le questionnaire dans votre boîte aux lettres.

Une fois rempli, vous pourrez soit :

- le confier à un voisin qui le remettra à l'agent recenseur
- le retourner directement en mairie (BP 04 73211 Aime Cedex).

Merci pour votre participation.

Concours des maisons fleuries



La remise des prix du concours des maisons fleuries 2009 a eu lieu le mercredi 25 novembre 2009 en salle des mariages, Mairie de Macot La Plagne.

Richard BROCHE, Maire de Macot La Plagne et André BROCHE, Adjoint au Maire délégué à l'environnement, cadre de vie et communication ont reçu les nombreux lauréats lors d'une réception. Chaque lauréat est reparti avec un bon d'achat et une plante offerts par la commune.

Monsieur le Maire et André BROCHE ont tenu également à remercier l'ensemble des habitants de la commune qui participent au fleurissement de celle ci et, ainsi, à son embellissement.

Résultats du concours des maisons fleuries 2009 :

Propriétés fleuries visibles de la voie publique : 1^{er}. Monique BUGNY, 3^{ème}. Marie hélène BAUD

Habitation avec décor floral installé sur la voie publique : 1^{er} ex. Suzette BROCHE et Suzanne PERRIERE, 4^{ème} ex. Sabine FINET et Sonia CHAUMONT

Ferme Fleurie : 1^{er}. Jeanine VILLIEN, 4^{ème}. Lucienne BRIANCON

Balcon ou terrasse visible de la voie publique : 1^{er}. Solange JUGLARD, 3^{ème} ex. Valérie FIT et Nee OUGIER SIMONIN, 4^{ème}. Alexandra BOCH

Immeuble collectif avec au moins 50% des balcons fleuris : 1^{er}. Marie FRISON, 3^{ème} ex. Marie Ange BROCHE et Simone PREMIEUX

Balcons Terrasses : 3^{ème}. Yann GILIBERT, 4^{ème}. Sylvie ASTIER PERRET

Habitat Traditionnel : 4^{ème}. Christine CORBET

Villas aménagement paysagers : 1^{er}. Nicole BROCHE, 4^{ème}. André BRIANCON, 5^{ème}. Christelle JAY

Montagne Jardins : 1^{er} ex. Lucile MARIN et M. et Mme VAN BEMMEL

Montagne balcon : 2^{ème}. Maeva 1800, 3^{ème}. Florence BENGLIA

Repas des aînés

Samedi 28 novembre dernier, Monsieur le Maire et Nicolas BRIANCON MARJOLLET, conseiller municipal délégué au social, a et le conseil municipal avaient convié les habitants de plus de 60 ans de la commune au traditionnel repas des aînés.

Ce samedi là, Paul BROCHE et Ginette REBUFFET, tous deux conseillers municipaux, ont ainsi accueilli à la salle polyvalente de Macot la Plagne une soixantaine de personnes pour le repas de midi. Celui ci, concocté par le comptoir gourmand d'Albertville, était suivi d'un après midi musical animé par le Danse Musique Passion.



Manifestations

La Plagne

LA NUIT DU POMPON ROUGE

31 décembre 2009 - 22h00

Front de neige de Plagne Bellecôte

Spécial Multiplatine-show - soirée outdoor clubbing
- Withe dance floor - Ice bar Géant - Live vidéo

Et des surprises toute la nuit au coeur de la station
aux rythmes des tonnerres et des flash des feux d'ar-
tifices qui jailliront du ciel.

La plagne met en place des navettes entre la vallée
et Plagne Bellecôte pour la nuit du pompon rouge
Tarif 5€ aller/retour

Pré achat obligatoire auprès de la Maison du Tou-
risme Vallée à Aime

Aller : départ à 21h30 devant la mato vallée

Retour : départ 2h du matin à l'arrêt navettes de
Plagne Bellecôte.

VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ

05 Janvier 2010 - 19h00

Monsieur le Maire et le conseil municipal vous invi-
tent à la célébration des voeux pour l'année 2010
à la salle omnisports «Pierre LEROUX» de Plagne
Centre.



Manifestations

Macot

VOEUX DE LA MUNICIPALITÉ

06 Janvier 2010 - 19h00

Monsieur le Maire et le conseil municipal vous invi-
tent à la célébration des voeux pour l'année 2010 à
la salle des mariages en Mairie de Macot Chef lieu.

Horaires

SALLE OMNISPORTS PIERRE LEROUX

Du 14 décembre au 23 avril 2010

Lundi 10h à 12h et 15h à 21h

Mardi 9h à 21h

Mercredi 9h à 12h et 15h à 21h

Jeudi 9h à 12h et 15h à 21h

Vendredi 9h à 12h et 15h à 20h

En cas de mauvais temps, ouverture à 14h.

MAIRIE ANNEXE

Salle omnisports Pierre LEROUX

Mardi et vendredi 9h à 13h

BIBLIOTHÈQUE DE LA PLAGNE

Salle omnisports Pierre LEROUX

Du 13 décembre au 23 avril 2010

Lundi 10 h 00 à 12 h 30 et 15 h 30 à 18 h 30

Mardi 16 h 00 à 20 h 00

Vendredi 10 h 00 à 12 h 30 et 15 h 30 à 18 h 30

Les permanences du **vendredi 25 décembre**

et du **1er janvier** seront assurées **les jeudis 24**
et 31 décembre aux heures habituelles du vendred

CRÈCHE DE LA PLAGNE

Du 12 décembre au 24 avril 2010

Lundi au dimanche : 8h30 à 18h30

BIBLIOTHÈQUE DE MACOT

Mardi 10h à 12h

Mercredi 15h à 18h

Vendredi 17h à 19h

Samedi 17h à 19h

DÉCHETTERIE DES BOUGLETS

Du 1er janvier au 31 mai

Du lundi au vendredi de 13h à 17h

Du 1er juin au 31 décembre

Du lundi au vendredi de 13h à 18h

DÉCHETTERIE DE VALEZAN

A compter du 2 novembre 2009

lundi/mardi/mercredi/vendredi

de 13h à 18h

Samedi

de 9h à 12h et de 13h à 18h